

L'Initiative mondiale pour les réfugiés somaliens (GISR) a été lancée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en vue de mobiliser les efforts régionaux et internationaux pour rechercher des solutions en faveur des réfugiés somaliens de la région. A la suite de la table ronde préliminaire tenue en 2012, un groupe de haut niveau s'est réuni en novembre 2013 et a proposé une série de principes directeurs.

La réunion ministérielle tenue à Addis-Abeba a rassemblé les six principaux pays participant à cette Initiative : Djibouti, Éthiopie, Kenya, Somalie, Ouganda et Yémen, ainsi que le HCR, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), l'Union africaine (UA), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Cette réunion avait pour objectif de donner un nouvel élan à l'engagement à l'égard des réfugiés somaliens, de trouver un terrain d'entente pour la recherche de solutions en leur faveur, et de motiver l'action de la communauté internationale vers la réalisation de ces objectifs. À l'issue de la réunion, l'Engagement d'Addis-Abeba en faveur des réfugiés somaliens a été adopté à l'unanimité.

Les consultations des parties prenantes se poursuivront ces prochains mois afin de réfléchir aux moyens de traduire cet Engagement en des mesures concrètes. Ce processus débouchera sur la mise en place d'une stratégie régionale de solutions pour les réfugiés somaliens. L'Initiative mondiale pour les réfugiés somaliens prendra fin avec une conférence internationale qui se tiendra en 2015.



www.unhcr.org/GISR

Août 2014

Couverture

Vivre en situation d'exil prolongée :

KH a fui la Somalie en 1991 et vit depuis lors dans un camp.

SB, la fille de KH est née il y a 21 ans dans ce camp de réfugiés.

Sans jamais sortir du camp, SB est devenue adulte, elle s'est mariée et elle est maintenant la maman de DB – la troisième génération de réfugiés somaliens.

ENGAGEMENT D'ADDIS-ABEBA EN FAVEUR DES REFUGIES SOMALIENS



Tiger nest films



Réunion ministérielle
Initiative mondiale du HCR pour les réfugiés somaliens (GISR)

Addis-Abeba, Éthiopie, 20 août 2014



Nous, gouvernements de Djibouti, de l'Éthiopie, du Kenya, de la Somalie, de l'Ouganda et du Yémen, conjointement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Union africaine (UA), aujourd'hui, mercredi 20 août 2014, avons examiné à Addis-Abeba, en Éthiopie, la situation de près d'un million de somaliens qui, depuis plus de deux décennies, sont toujours réfugiés dans la région voisine 1 ; par ailleurs, un million d'autres personnes sont déplacées à l'intérieur du pays.

Nous saluons les pays qui ont accueilli les réfugiés somaliens et qui aujourd'hui encore, ouvrent leurs portes afin de leur accorder asile et protection, malgré les difficultés et les sacrifices que cela entraîne.

Durant cette période, des milliers de réfugiés somaliens ont cherché sécurité et protection dans ces pays d'asile, et beaucoup ont réussi à reconstruire leur vie. Bon nombre d'entre eux ont pu retourner dans leur pays, avec une aide à la réintégration, tandis que d'autres ont été réinstallés dans des pays tiers.

Cependant, il est profondément préoccupant de constater qu'aujourd'hui, un dixième de la population somalienne reste en exil prolongé dans cette sous-région uniquement. Si les éléments essentiels de l'asile et de la protection sont assurés, la plupart des réfugiés vivent dans des conditions inacceptables et font face à un avenir incertain. Les besoins en alimentation, nutrition, santé, assainissement, logement et autres besoins fondamentaux sont dans de nombreux cas insuffisamment satisfaits, et des milliers d'enfants ne sont pas scolarisés. En outre, il y a peu de possibilités de travail, d'emploi ou d'autres formes de réalisation personnelle.

La plupart des réfugiés étant hébergés dans les camps, les principaux aspects de la liberté de mouvement sont peu respectés. Parallèlement, l'accueil des réfugiés pose des difficultés de taille qui concernent la sécurité, le maintien de l'ordre, la lutte contre la dégradation environnementale, les services et les ressources des communautés d'accueil mis à rude épreuve.

Tout en reconnaissant que certaines zones de la Somalie centrale et du sud ont été libérées par l'armée somalienne et les forces de l'AMISOM, beaucoup reste à faire pour fournir les services de base. Le Gouvernement de la République fédérale de Somalie a réaffirmé qu'il était prêt à recevoir les citoyens qui retournent au pays, et certains réfugiés sont en effet rentrés spontanément. Cependant, dans l'ensemble, les conditions de rapatriement de masse ne sont pas encore en place. La réelle diminution de l'appui financier ainsi que le relâchement de l'attention internationale, laquelle s'est orientée vers d'autres situations de réfugiés prioritaires, ont considérablement aggravé le problème.

On ne peut pas laisser perdurer cette situation prolongée et désespérée où la troisième génération de milliers d'êtres humains vivent dans l'incertitude. Les réfugiés somaliens et les déplacés internes doivent avoir toutes les chances de participer pleinement à la société, car c'est leur droit fondamental.

Il faut renouveler l'engagement pour trouver des solutions concrètes à cette situation. Aujourd'hui, nous nous engageons une fois encore à assurer la protection continue des réfugiés somaliens et à explorer toutes les possibilités de changement durable et pour la transformation de leur situation.

En particulier, nous nous engageons à:

- i. Maintenir notre bonne volonté, assurer asile et protection internationale aux réfugiés somaliens et renforcer le système d'asile par la ratification, l'adoption et l'entrée en vigueur des conventions appropriées.
- ii. Prendre toutes les mesures nécessaires et possibles pour répondre, d'une part, aux problèmes de protection des réfugiés somaliens et des demandeurs d'asile, y compris la traite et le trafic des êtres humains et autres problèmes se posant dans le contexte de la migration/asile, et d'autre part, pour satisfaire leurs besoins humains, sociaux et économiques et réduire la dépendance à l'aide d'urgence, pour parvenir à l'autonomie et à la résilience à travers l'éducation, la formation professionnelle et les activités génératrices de revenus, et faciliter autant que possible leur participation à la société.
- iii. Lutter contre les perceptions négatives qui se forment dans certains cas contre les réfugiés somaliens, en promouvant des messages positifs sur la coexistence pacifique entre réfugiés et communautés d'accueil, en renforçant les contributions positives que les réfugiés ont apportées à leurs pays d'accueil, en évitant les stéréotypes présentant les réfugiés comme des menaces à la sécurité nationale, et globalement, en favorisant des relations agréables entre les populations.

- iv. Travailler en collaboration avec et soutenir le Gouvernement de la République fédérale de Somalie pour créer les conditions qui feront du rapatriement volontaire en toute sécurité et dignité des réfugiés somaliens à la fois réalisable et durable, en tirant profit des projets pilotes en matière de possibilités pour aider adéquatement les réfugiés qui rentrent spontanément chez eux et leur assurer un retour durable et en toute sécurité, et pour appuyer des solutions équivalentes en faveur des déplacés internes.
- v. S'engager avec les partenaires de développement et régionaux pour favoriser la paix, la sécurité, l'ordre public et pour faire un lien entre les besoins humanitaires, les programmes de relèvement, et les interventions de développement, en mettant l'accent sur la fourniture de services de base, d'équipements et d'infrastructures.
- vi. Tout en réaffirmant que la naturalisation est une question de souveraineté nationale, explorer d'autres initiatives créatives et souples qui offrent des alternatives de modalités de séjour, en particulier pour les réfugiés en exil prolongé ou qui ont créé des liens durables avec le pays d'asile.
- vii. Travailler avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour répondre plus efficacement aux besoins des communautés d'accueil, aux conséquences de l'accueil des réfugiés et aux questions spécifiques telles que l'agro-pastoralisme nomade et la transhumance parmi les réfugiés somaliens.

Nous exprimons notre gratitude aux partenaires internationaux, y compris aux bailleurs de fonds pour le soutien apporté aux réfugiés somaliens et à la Somalie. Nous appelons en outre l'ensemble de la communauté internationale, dans un esprit renforcé de solidarité internationale et de partage des responsabilités, à adopter et à soutenir ces nouveaux engagements et en particulier :

- i. Mettre en œuvre toutes les formes de soutien et de collaboration qui permettraient aux gouvernements de mieux accueillir et protéger les réfugiés somaliens et satisfaire leurs besoins, tout en répondant aux besoins et préoccupations des communautés d'accueil, notamment, sans toutefois s'y limiter, la sécurité et la dégradation de l'environnement.
- ii. Soutenir et collaborer avec les gouvernements pour lutter efficacement contre le terrorisme et d'autres menaces à la sécurité dans la région qui pourraient avoir un impact sur, et potentiellement nuire à, l'asile et à la protection internationale des réfugiés somaliens.
- iii. Fournir et élargir les possibilités de réinstallation en faveur d'un plus grand nombre de réfugiés somaliens, en particulier ceux qui sont dans des situations prolongées ou sont vulnérables.
- iv. Fournir un soutien financier plus adéquat aux programmes en faveur des réfugiés somaliens et pour les besoins humanitaires en Somalie, y compris des déplacés internes.
- v. Soutenir les conditions qui permettront d'éviter de nouveaux déplacements depuis la Somalie, en particulier la sécurité civile, la loi et l'ordre public, et grâce à des systèmes efficaces d'alerte précoce et de riposte, atténuer le risque d'une autre sécheresse et améliorer les conditions qui rendront le rapatriement attrayant.
- vi. Renforcer de façon significative la capacité du Gouvernement de la République fédérale de Somalie à établir la paix, la sécurité, la loi et l'ordre, le progrès social et économique, et à faire face aux impératifs humanitaires.

Nous soulignons qu'idéalement, seule une solution globale, durable et efficace aux défis globaux politiques, de gouvernance, de sécurité, sociaux et économiques en Somalie assureront les conditions qui empêcheront d'autres déplacements et qui favoriseront le retour volontaire et durable des réfugiés somaliens dans leurs foyers.

Nous demandons instamment au Gouvernement de la République fédérale de Somalie de maintenir et d'accroître sa volonté politique de s'attaquer résolument à tous ces problèmes. Les réfugiés eux-mêmes et la diaspora somalienne ont un rôle important à jouer dans ces efforts et dans les autres questions posées par ces engagements, et il faudrait faciliter leur participation. En notre qualité de partenaires régionaux, de voisins, de frères et sœurs de la Somalie, nous tiendrons toujours à leurs côtés.

Nous œuvrerons de manière constructive avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux, en assurant une coordination régionale pour concrétiser ces engagements et obtenir des résultats des réunions sous-régionales et régionales pertinentes. Grâce à la fonction de coordination du HCR, un plan d'action sera mis en place pour les prochaines étapes de l'Initiative mondiale pour les réfugiés somaliens jusqu'à son achèvement, comprenant des consultations des parties prenantes, ainsi qu'un plan de travail indicatif visant à la mise en œuvre des résultats de ce processus.

¹ Ceci fait référence aux 427,812 réfugiés somaliens actuellement au Kenya, 244,340 en Éthiopie, 233,723 au Yémen, 19,799 à Djibouti et 18,534 en Ouganda.